

*Travaux de la Chambre*

J'ai répondu, vendredi dernier, au leader parlementaire adjoint du gouvernement et j'ai joint sa lettre à la mienne. Dans ma réponse, que j'ai rendue publique, je lui ai suggéré des moyens à prendre pour accomplir une quantité de travail raisonnable dans le temps prévu par le Règlement qui a été adopté à l'unanimité par la Chambre et qui est le plus beau fleuron de la réforme parlementaire dont le gouvernement s'attribue le mérite. Si le gouvernement est sérieux, il retirera la motion visant à suspendre le Règlement, inscrite au *Feuilleton*, il respectera la réforme parlementaire, s'il y croit vraiment, en se conformant au Règlement actuel et il montrera qu'il a la compétence, la capacité et la volonté nécessaire pour travailler dans le cadre qu'il lui trace.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour appuyer la position que vient d'exposer mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle.

Monsieur le Président, je veux simplement, par votre entremise, dire au secrétaire parlementaire que le leader parlementaire de l'opposition officielle et moi-même avons offert à de nombreuses occasions, du moins au cours des sept dernières semaines, notre collaboration au gouvernement au sujet d'une série de projets de loi. Ce qui s'est passé à la Chambre la semaine dernière, lorsqu'un certain nombre de projets de loi concernant les autochtones ont été regroupés pour être débattus, est un bon exemple de cette collaboration, grâce à laquelle nous avons pu agir plus que promptement. Après avoir obtenu le consentement unanime, nous étions prêts à suspendre un certain nombre de règles afin que ces projets de loi puissent franchir rapidement toutes les étapes. Nous avons réussi. Je crois que cette journée montre à quel point la Chambre peut être efficace.

Cependant, comme mon collègue l'a dit, il faut reconnaître que les partis de l'opposition ont un rôle à jouer dans le système parlementaire. Il faut pour cela que le gouvernement non seulement assume un rôle de direction, mais soit aussi prêt à collaborer. Il ne doit pas se contenter de dire: «Nous sommes le gouvernement. Nous jouissons d'une importante majorité. Nous pouvons faire ce que nous voulons, y compris suspendre le Règlement de la Chambre des communes.» Ce n'est pas le cas.

Je veux simplement rappeler au secrétaire parlementaire que nous sommes ici pour collaborer avec lui au sujet de certains projets de loi lorsque c'est possible. Nous l'avons prouvé la semaine dernière. Nous sommes disposés à faire la même chose pour toute une série de projets de loi. Nous demandons toutefois au gouvernement de négocier avec nous pour mettre ces projets de loi à l'étude afin que la Chambre serve vraiment les intérêts fondamentaux des Canadiens.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre la déclaration du leader parlementaire du NPD sur son intention de travailler dans l'intérêt des Canadiens sans s'enliser dans les nombreux problèmes de procédure que nous connaissons à la Chambre, peu importe comment les perçoit la population.

Il y a le projet de loi C-131 qui vise à modifier la Loi nationale sur les transports pour améliorer le sort des handicapés. Pour mettre à l'épreuve la sincérité de l'opposition ou du leader parlementaire du NPD, je demande, en mon nom et au nom des handicapés, comment il se fait que nous n'ayons pas réussi à régler les problèmes de procédure qui empêchent le renvoi de ce projet de loi au comité permanent compétent? Je crois qu'il pourrait l'être aujourd'hui pour démontrer notre bonne foi aux handicapés qui attendent impatiemment que le comité se penche sur leurs problèmes. Nous pourrions terminer l'étude de ce projet de loi, le soustraire aux querelles de procédure qui continueront, peu importe les protestations entendues. Nous pouvons adopter des mesures fort utiles pour les handicapés.

Aujourd'hui, le jeudi, nous sommes sensés travailler pour la nation, et non seulement pour le profit des partis politiques. Je voudrais qu'aujourd'hui, les leaders parlementaires s'entendent pour renvoyer le projet de loi C-131 au comité permanent qui déterminera si les modifications proposées à la Loi nationale sur les transports permettront de régler les problèmes des handicapés. Nous avons contribué à focaliser l'attention sur ces problèmes. Je me sentirais rassuré si la Chambre s'acquittait de sa tâche fondamentale en dépit des querelles politiques que nous vivons inmanquablement pendant les prochaines semaines.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je veux remercier mon ami pour avoir exposé un point très important. Pour que tout le monde comprenne, y compris les personnes extérieures à la Chambre, les travaux de la Chambre, s'ils concernent des mesures proposées par le gouvernement, sont sous le contrôle de celui-ci. Il a le droit absolu de mettre en délibération, n'importe quand, toute mesure qu'il veut faire étudier à la Chambre. S'il attache vraiment de l'importance à ce genre de mesure ou, plus précisément, à celle mentionnée par mon collègue, il aura notre consentement, bien qu'il n'en ait pas besoin, pour passer immédiatement à l'étude du projet de loi C-131 plutôt qu'à la motion visant à suspendre et à rejeter le Règlement de la Chambre.

Je mets le gouvernement à l'épreuve. Voyons s'il est sincère à propos de la mesure proposée par le député de Nouvelle-Écosse. Il n'est pas obligé de passer à l'étude de la motion visant à suspendre le Règlement. Au lieu de cela, il peut immédiatement, sans préavis, sans mon consentement ni celui du leader néo-démocrate à la Chambre, passer à l'étude de la mesure visant à modifier la Loi nationale sur les transports pour aider les handicapés.

Je mets le gouvernement au défi de prouver qu'il se préoccupe du sort des Canadiens en passant immédiatement à l'étude de cette mesure et en oubliant cette initiative inutile et antidémocratique, la motion visant à suspendre le Règlement. Je vous mets au défi de montrer que vous vous souciez du sort des handicapés et de celui des Canadiens en général.